

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/JLD/TB

DECISION N° ST25-10433

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs,

CONSIDERANT la proposition faite par l'entreprise SOLEUS,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C25035 « Contrôle des équipements sportifs et récréatifs » **est attribué à la Société SOLEUS sise allé du Fontanil – Parc de Miribel Jonage – 69120 VAUX-EN-VELIN.**

Le contrat est conclu **pour un montant total de 13 419.00€ HT soit 16 102.80 € TTC**, décomposé comme suit :

- Contrôle pour 2025 : 2 939.00€ HT soit 3 526.80€ TTC.
- Contrôle pour 2026 : 5 029.00€ HT soit 6 034.80€ TTC.
- Contrôle pour 2027 : 5 451.00€ HT soit 6 541.20€ TTC.

La prestation **commencera à compter de la notification pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et sans pouvoir excéder trois ans.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250318-ST25_10433-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 12/03/2025

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



CONTRAT PLURIANNUEL :

CONTROLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN HAUTEUR

VOTRE CONTACT
COMMERCIAL
Léana DUMONT
04 78 24 88 19
l.dumont@soleus.fr

RAISON SOCIALE MAIRIE DE VILLEPARISIS

ADRESSE 32 RUE DE RUZE
77270 VILLEPARISIS

INTERLOCUTEUR Monsieur DOLLÉ

REFERENCE DU DEVIS DLD2502101454

DATE 24/02/2025

Monsieur,

Je fais suite à nos échanges, et vous communique notre proposition de contrat pluriannuel de service relative à la mission de vérification d'un ou plusieurs des équipements suivants présents sur votre commune : BUTS DE BASKET RELEVABLES EN CHARPENTE – ANTICHUTE DE CHARGE – MUR D'ESCALADE – PAN & BLOC D'ESCALADE – EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

Cette offre se présente en 2 parties jointes qui vous permettront d'analyser précisément les caractéristiques de notre intervention :

- 1 – Bordereau de prix et conditions générales de ventes
- 2 – Note méthodologique d'intervention concernant l'ensemble des prestations définies ensemble.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre offre, et dans l'attente d'une future collaboration, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Pour l'entreprise Soléus
Léana DUMONT
Service Commercial

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr

Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra communautaire : FR55/398 262 097 00080

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250318-ST25_10433-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025



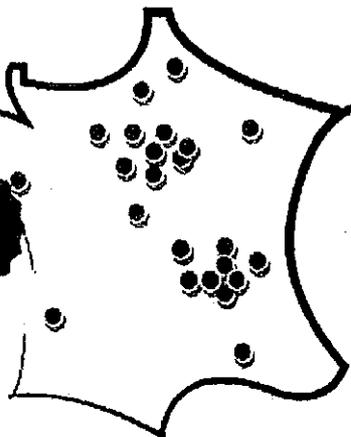
01

Le Groupe iSce est le leader français indépendant spécialiste du contrôle et de l'aide à la mise en conformité des installations sportives et récréatives

+ de 150 000 contrôles d'équipements / an

auprès de + de 3500 clients

COUVERTURE **NATIONALE**



1^{er} LEADER SUR SON MARCHÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

3,1 M€

23 INSPECTEURS

NOS VALEURS : CONFIANCE / PROFESSIONNALISME / ETHIQUE

02

Que vos installations/équipements soient à utilisation privée ou publique, ils doivent être contrôlés afin de valider leur conformité, leur bon fonctionnement et effectuer éventuellement la maintenance nécessaire. Soleus, à travers la formation spécifique de nos inspecteurs auprès d'experts et fabricants du métier, assure le contrôle initial ainsi que la vérification périodique de vos équipements.

STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE –

Contrôle principal

sur demande, nous pouvons réaliser les

essais statiques sur les points d'assurage.

Doivent être testés pendant 10 secondes à

60 DaN les 3 premiers points + Tous les

systèmes d'assurage en moulinette individuelle et relais. +

Tous les systèmes d'assurage en moulinette collectif d'assurage de chaque voix d'escalade.

BUTS DE BASKETS RELEVABLES EN CHARPENTE

Nous réalisons le contrôle complet de

l'ensemble de la charpente, du

dispositif de

levage et de tous les points de

fixation des buts.

Contrôle annuel obligatoire des EPI :
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

Baudriers / casques / mousquetons /
descendeurs...

Système **ANTICHUTE** de charge à rappel automatique

Contrôle annuel obligatoire conformément aux demandes du fabricant

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr

Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250318-ST25_10433-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfectorale : 18/03/2025



ACTEUR DE REFERENCE

Notre réseau d'inspecteurs est piloté par un service dédié qui veille à garantir un niveau de qualification élevé et une qualité de prestation homogène. Vous avez également l'assurance de disposer d'un inspecteur répondant au mieux à vos attentes :



VOTRE INSPECTEUR



Est formé et ses compétences validées par nos cadres techniques bénéficiant d'une expérience de 5 à 10 ans dans le contrôle.



Est évalué après chaque audit par vous-même, nos référents techniques et par l'AFNOR Certification de façon annuelle



S'adapte à la structure et la gestion de votre parc d'équipements.



Est régulièrement formé sur les référentiels, les techniques de contrôle et le savoir-être (écoute, dialogue, faculté d'adaptation et pédagogie)



Est soumis à un code de déontologie et notamment à des exigences de confidentialité strictes



Est équipé de matériel de mesure breveté et/ou étalonné afin de garantir des contrôles de précision.

04



PREPARATION

ANALYSE DU BESOIN

- + Données techniques
- + Définition du profil d'inspecteur
- + Constitution de l'offre

VALIDATION COMMANDE

- + Accusé réception de la commande par votre interlocuteur commercial

PLANIFICATION

- + Validation téléphonique et par email de la date et de la plage horaire de passage.
- + Modalités d'intervention de notre inspecteur (avec ou sans accompagnant)
- + Validation du Plan de prévention des risques



Confirmation de RDV
Liste des instructions avant passage



CONTRÔLES

CONTROLE SUR SITE

- + Réunion de lancement des contrôles avec client, plan de tournée.
- + Analyse documentaire sur éléments fournis par le client
- + Contrôle terrain des équipements sur tous les sites (rendus accessibles et inoccupés)

DEBRIEFING AVEC CLIENT

- + Alerte sur danger par téléphone ou physiquement
- + Signature registre de sécurité

RESTITUTION

- + Rédaction du rapport de contrôle

Photographie des équipements et réserves
Rubalise des équipements jugés dangereux



BILAN & SYNTHÈSE

COMPTE RENDU PRIORITAIRE

- + Envoi d'une synthèse prioritaire dans un délai de 48h des équipements jugés dangereux pour toute utilisation.

BILAN & SYNTHÈSE

- + Envoi des rapports par email au client sur l'ensemble des sites contrôlés avec photographies d'équipements et réserves (version papier sur demande)
- + Edition sur demande de registre de sécurité pour chaque site listant les équipements contrôlés.

SUIVI

- + Service technique dédié pour toute question en lien avec vos rapports de contrôle

Envoi de vos rapports et attestation de contrôle
Enquête de satisfaction client

www.soleus.fr

Soleus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097
Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20250318-ST25_10433-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception en préfecture : 18/03/2025

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr



05

LES AVANTAGES DE SOLÉUS



UNE ÉQUIPE COMMERCIALE
DEDIÉE



DES INSPECTEURS QUALIFIÉS



DES SOLUTIONS
PERSONNALISÉES



DU MATERIEL DE PRÉCISION
BREVETÉ ET ÉTALONNÉ



UN CONTROLE EFFICACE
ET A VALEUR AJOUTÉE



UNE MARQUE A FORTE NOTORIÉTÉ

06

LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

CONTRACTANT

Entre MAIRIE DE VILLEPARISIS, représentée par **Madame, Monsieur Le Maire**, agissant en qualité de Gestionnaire, et la société Soléus Parc de Miribel Jonage Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN.

OBJET

Madame, Monsieur LE MAIRE a décidé de confier sous forme de contrat de prestations de service l'ensemble des contrôles à réaliser des équipements sportifs et de loisirs présents sur la collectivité.

PRESTATION

La prestation vise la sécurité des utilisateurs des équipements.

Elle consiste à apporter au demandeur un avis sur la sécurité présentée par ces équipements sur la base d'examen en charges et visuels.

REFERENTIEL & DETAILS DE LA PRESTATION

Se reporter aux contenus de la ou les notes méthodologiques jointes à ce contrat

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une période de 1 an renouvelable par reconduction tacite. La non reconduction du contrat est expresse avec un préavis de deux mois. La durée maximale est limitée à 3 ans.

CONDITIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION

Pour mener à bien la prestation, il convient :

- de rassembler, préalablement à l'intervention, les informations relatives aux équipements : date d'installation, fabricant, installateur, registre de sécurité des équipements.
- de disposer totalement des équipements dans leur configuration d'utilisation.

MONTANT ANNUEL DE LA OU DES PRESTATIONS pour chacune des 3 années du contrat
(2025/2026/2027)

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr





CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



Type de Prestation 2025	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	150.00 € OFFERT
Réalisation des contrôles suivants :			
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	600.00 €	600.00 €
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	800.00 €	800.00 €
<i>Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice différente que celle fournie par SOLEUS cf dimensions de la nacelle ci-dessous</i>			
Réalisation des contrôles suivants :			
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	20	9.00 €	180.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	37	9.00 €	333.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	26	9.00 €	234.00 €
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	61	9.00 €	549.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de parcours de santé	23	9.00 €	207.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	4	9.00 €	36.00 €
Signature et cachet du client : <i>(mention "bon pour accord" + date)</i>			Montant H.T. : 2 939.00 €
A retourner à l'adresse email suivante : l.dumont@soleus.fr			T.V.A. (20,0%) : 587.80 €
			Montant T.T.C. : 3 526.80 €

«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»

Type de Prestation 2026	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	150.00 € OFFERT
Réalisation des contrôles suivants :			
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	600.00 €	600.00 €
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	800.00 €	800.00 €
<i>Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice différente que celle fournie par SOLEUS cf dimensions de la nacelle ci-dessous</i>			
Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour un but de basketball relevable en charpente	6	295.00 €	1 770.00 €
Réalisation des contrôles suivants :			
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	20	9.00 €	180.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	37	9.00 €	333.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	26	9.00 €	234.00 €
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	61	9.00 €	549.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de parcours de santé	23	9.00 €	207.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	4	9.00 €	36.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge (CHARIOT MANUEL)	2	40.00 €	80.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge (CHARIOT MANUEL)	6	40.00 €	240.00 €
Signature et cachet du client : <i>(mention "bon pour accord" + date)</i>			Montant H.T. : 5 029.00 €
A retourner à l'adresse email suivante : l.dumont@soleus.fr			T.V.A. (20,0%) : 1 005.80 €
			Montant T.T.C. : 6 034.80 €

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr





CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»

Type de Prestation 2027	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	150.00 € OFFERT
Réalisation des contrôles suivants :			
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	600.00 €	600.00 €
Contrôle principal d'une structure artificielle d'escalade (SAE)	1	800.00 €	800.00 €
<i>Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice différente que celle fournie par SOLEUS cf dimensions de la nacelle ci-dessous</i>			
Contrôle de Niveau 1 pour un antichute de charge à rappel automatique	6	160.00 €	960.00 €
Réalisation des contrôles suivants :			
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	20	9.00 €	180.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	37	9.00 €	333.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	26	9.00 €	234.00 €
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	61	9.00 €	549.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de parcours de santé	23	9.00 €	207.00 €
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	4	9.00 €	36.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge (CHARIOT MANUEL)	2	40.00 €	80.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge (CHARIOT MANUEL)	6	40.00 €	240.00 €
Détermination de la hauteur de chute critique d'un sol amortissant autour d'un jeu pour enfant (test HIC)	28	44.00 €	1 232.00 €
Signature et cachet du client : (mention "bon pour accord" + date)		Montant H.T. :	5 451.00 €
A retourner à l'adresse email suivante : l.dumont@soleus.fr		T.V.A. (20,0%) :	1 090.20 €
		Montant T.T.C. :	6 541.20 €

«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»

Rapports envoyés par dématérialisation (PDF)
(vos rapports vous seront adressés par email)



Je souhaite toutefois recevoir mes rapports par courrier en version papier : cochez pour oui

ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables pour les trois années du contrat.

MODALITÉ DE FACTURATION

Règlement : par chèque ou virement à réception de facture. Le montant facturé chaque année correspond à la ou les prestations réalisées sur cette même période.

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaux en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr

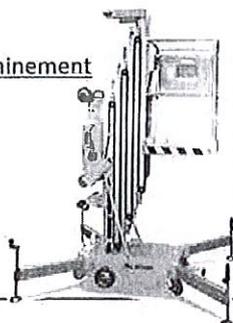


VALIDITÉ DE L'OFFRE

Cette offre est valable 3 mois à compter de la date d'émission. Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice autres que celle fournie par SOLEUS.

DIMENSIONNEMENT NACELLE REPLIÉE (pour acheminement sur site) :

- 1- Hauteur maximale de travail : 12,62 m
- 2- Hauteur maximale du plancher : 10,62 m
- 3- Hauteur de la nacelle repliée : 1,99 m
- 4- Longueur de la nacelle : 1,38 m
- 5- Largeur de la nacelle : 0,75 m
- 6- Poids à vide : 435 kg



Une attention particulière doit être portée en cas d'accès au site via un ascenseur ou monte-charge (profondeur et hauteur + poids total permis). Les ouvertures et seuils des portes doivent garantir également l'accès.

En cas d'inaccessibilité sur un site, notre équipe commerciale se tient à votre écoute pour trouver la solution la plus adaptée à votre besoin.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Voir Condition Générales de Vente à la fin de ce document

A VILLEPARISIS, le 12/03/2025.

A Vaulx en velin, le 24/02/2025

MAIRIE DE VILLEPARISIS

La Directrice Générale des Services

Valérie BESSIERE



Benoit CAILLOT
Directeur Général

SOLEUS - Siège social
Parc de Miribel Jonage - Allée du Font
69120 VAULX EN VELIN
tél. 04 78 24 88 19
SARL au capital de 474 000 € -
398 262 097 00080 RCS LYON - APE 7120

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250318-S125-10433-A1
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025



CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - DLD2502101454 - MAIRIE DE VILLEPARISIS - 24/02/2025

- 1. OBJET**

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre SOLEUS et le demandeur pour l'achat de la prestation proposée dans ce devis.
L'achat de cette prestation implique la reconnaissance d'avoir parfaite connaissance, une acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions de vente et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.
Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par SOLEUS.
SOLEUS se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande.
- 2. CARACTERISTIQUES DES SERVICES PROPOSÉS**

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue SOLEUS. Chaque vente est accompagnée d'un descriptif détaillé de la prestation à réaliser.
La prestation de la société SOLEUS portera uniquement sur les éléments référencés dans le présent devis.
En cas d'équipement non installé, SOLEUS se réserve le droit de réaliser un contrôle à minima.
- 3. TARIFS**

Les prix figurant dans le devis sont des prix hors taxes en euro auxquels il faut ajouter la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.
SOLEUS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le devis le jour de la commande sera le seul applicable.
Les prix indiqués comprennent les frais de traitement de commande et de livraison de la prestation, pour autant qu'elles aient lieu dans les zones géographiques prévues à l'article suivant.
MODIFICATIONS DES QUANTITES : Dans le cas où les quantités de travail programmés lors de la commande ou de l'étape de planification diffèrent avec les quantités constatées et contrôlées sur le terrain. Pour les quantités supérieures dans la limite de plus dix pourcents (10%) le client accepte de se voir actualiser la facturation, laquelle tiendra compte des quantités contrôlées sur le terrain. Pour des variations supérieures à dix pourcent, SOLEUS devra demander un accord préalable au client qui se donnera la possibilité de revoir les modalités d'intervention. Pour les quantités constatées inférieures à celle commandées, SOLEUS se réserve le droit de facturer le montant total prévu lors de la commande (en effet la tarification unitaire étant liée au volume, la dégressivité ne s'appliquera donc pas pour les quantités revues à la baisse).
ANNULLATION : Pour les prestations de moins d'une journée : Toute annulation ayant lieu le jour même de l'intervention sera facturée à 100 % du montant du devis. Toute annulation ayant lieu moins de 48h avant le début de l'intervention sera facturée à 80 % de son montant initial.
Pour les prestations de plus d'une journée : Toute annulation ayant lieu le jour même de l'intervention sera facturée à 100 % du montant du premier jour, à 80% de second jour. Les jours suivants ne feront l'objet d'aucune facturation. Toute annulation ayant lieu moins de 48h avant le début de l'intervention sera facturée à 80% du montant du premier jour, à 50% de second jour. Les jours suivants ne feront l'objet d'aucune facturation.
En cas d'annulation, de retard ou de quantités de contrôle commandées différentes de la réalité, SOLEUS se réserve le droit d'effectuer une compensation avec les sommes dues par le client.
- 4. AIRE GEOGRAPHIQUE**

La prestation porte uniquement sur les éléments référencés ainsi que sur le ou les sites mentionné(s) sur le présent devis.
- 5. COMMANDES**

Avant toute prestation, il convient au demandeur de confirmer son accord par ordre régulier. Le demandeur s'engage à effectuer le paiement dans les conditions prévues.
- 6. DUREE ET RECONDUCTION**

Tout devis comportant la mention d'une périodicité (contrat pluriannuel) est par principe à durée indéterminée elle est souscrite pour une durée minimale d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la durée de la périodicité si elle n'a pas été dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant son échéance, par l'une ou l'autre des parties. L'échéance est déterminée par référence à la date de commande du client. Tout devis ne comportant pas la mention d'une périodicité par principe à durée déterminée : prend fin à la remise du / des rapport(s) correspondant(s) à la / aux prestation(s) définie(s) par le devis.
- 7. MODALITES D'INTERVENTION**

Le client est tenu de :
- Porter à la connaissance de SOLEUS les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité en vue de la protection des personnes et de la prévention des risques professionnels [décret D92-158 du 20 février 1992].
- Désigner un représentant qualifié pour accompagner SOLEUS.
- Mettre à disposition les équipements et installations objet des vérifications. *Fournir les documents nécessaires, notamment ceux définis par les textes réglementaires. *Prévoir les moyens d'accès et d'essais.
Après acceptation du devis, la société SOLEUS se rendra sur place après une planification de la prestation acceptée par les deux parties, pour effectuer l'ensemble de sa mission. A l'issue de celle-ci, un rapport sera établi avec, consigné à l'intérieur, le constat des résultats relevés sur place.
Les seuls équipements contrôlés sont ceux montés et en position de fonctionnement au moment de la prestation.
En cas de matériel inaccessible, plus difficilement accessible que prévu (exemple ; un matériel à contrôler en charge situé en étage sans ascenseur et non mentionné lors de la commande) ou non installé, en cas d'absence ou retard du client ou de son représentant, en cas d'interdiction même temporaire d'intervention, SOLEUS se réserve le droit de facturer le temps perdu au tarif de 90,00 € HT/heure.
Si un contrôle sur un équipement est prévue en charge et qu'il n'est pas réalisable (équipement non monté, non accessible...) alors, dans la mesure du possible, un contrôle visuel et manuel remplacera le contrôle en charge au tarif initialement prévu.
- 8. MODALITES DE RESTITUTION**

Le client est tenu d'établir et de mettre à jour un registre de sécurité qu'il met à disposition de SOLEUS. A l'issue de la prestation, un rapport dématérialisé ou écrit est adressé au client. Ce rapport exprime seul l'avis de SOLEUS, nonobstant tout constat provisoire d'intervention établi par l'intervenant SOLEUS sur site. En cas de danger grave ou imminent, il est remis le jour même au client.
Des photographies peuvent être insérées dans certains documents afin de faciliter le repérage des prestations réalisées. Ces photographies sont non contractuelles, elles peuvent être absentes en cas d'indisponibilité ou de problème technique. Les numéros d'inventaire permettent le repérage des prestations réalisées.
Les rapports issus de nos interventions seront disponibles sur demande dans un espace client sur notre intranet. Ils seront conservés pour la durée du contrat nous liant.
- 9. MODALITES DE PAIEMENT**

Le prix est exigible selon les modalités fixes sur le bon de commande. Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire de SOLEUS ou par chèque bancaire. Conformément au bon de commande accepté, le compte bancaire du demandeur sera débité aux dates prévues.
En cas de retard de paiement, SOLEUS pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client sera de plein droit redevable, outre l'indemnité forfaitaire de 40 €, d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter du jour d'exigibilité et jusqu'au complet paiement. Les sommes dues seront en outre majorées d'une pénalité forfaitaire de 15 % au titre des charges de recouvrement. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ainsi que les frais et honoraires d'avocats. SOLEUS pourra, de plein droit, par simple notification résilier la vente et annuler toute commande en cours et demander, si nécessaire en référé, la restitution des Produits livrés sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Toutes sommes dues à SOLEUS, quelle que soit leur échéance de paiement deviendront alors immédiatement exigibles.
En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de SOLEUS. SOLEUS pourra conditionner toute livraison à la constitution de garanties de paiement ou à un paiement comptant ou à la commande.
- 10. RESPONSABILITE**

Les exploitants de structures sportives ou récréatives sont soumis à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L. 421-1 du Code de la Consommation :
Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation, ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes. Seul l'exploitant a la responsabilité de s'assurer du respect de l'ensemble des aspects réglementaires liés à son activité.
SOLEUS agit en qualité de vérificateur technique. En conséquence, il n'a jamais la conduite ni l'usage de l'appareil, de l'installation et plus généralement de la chose à propos de laquelle il intervient ainsi que de tout accessoire utilisé pour la vérification et dont le client conserve la garde juridique ainsi que la mise en œuvre. En cas de la réalisation partielle de la prestation, SOLEUS ne pourra être tenue responsable que des faits qui lui sont directement imputables et pour les seuls matériels contrôlés et le client gardera l'initiative d'une nouvelle intervention. Dans ces conditions la responsabilité de SOLEUS ne peut être engagée, à quelque titre que ce soit, pour les dommages que pourraient subir ces installations, appareils ou objet ou pour les accidents et leurs conséquences dont ces installations, appareils ou objets seraient à l'origine, et notamment pour les pertes d'exploitation susceptibles d'en résulter.
La mission qui nous est confiée comporte de notre part une obligation de moyens et de diligence, et de la vôtre un devoir d'information indispensable et suffisant pour réaliser notre mission.
Notre responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage, suite au non-respect de la législation en vigueur.
- 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les éléments du rapport de restitution sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de SOLEUS.
Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, redistribuer, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du rapport fourni par SOLEUS.
- 12. DONNEES A CARACTERES CONFIDENTIELLES**

Sauf mention particulière de sa part, le signataire de la commande accepte de figurer sur la liste de références de SOLEUS.
SOLEUS s'engage à ne pas divulguer les informations recueillies auprès de ses clients.
Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : info@soleus.fr
- 13. DIVERS**

Le fait que SOLEUS ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des clauses desdites Conditions Générales de Vente.
Dans la mesure du possible, chaque stipulation des présentes sera interprétée de manière à lui donner effet et validité au regard de la loi applicable. Si une stipulation est déclarée nulle ou non applicable par un tribunal compétent dans des circonstances particulières, une telle stipulation restera en vigueur dans toutes autres circonstances.
- 15. REGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents de Lyon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

www.soleus.fr

Soleus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet
Allée du Fontail Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr
Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Accusé de réception en préfecture
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 10433-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr

